2024/428

9.2.2024

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2024/428 DE LA COMMISSION

du 2 février 2024

arrêtant la huitième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique de la mer Noire

[notifiée sous le numéro C(2024) 526]

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ([1]), et notamment son article 4, paragraphe 2, troisième alinéa,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à la carte biogéographique approuvée le 20 avril 2005 par le comité institué par l'article 20 de la directive 92/43/CEE (ci-après «comité "Habitats"»), la région biogéographique de la mer Noire, visée à l'article 1er, point c) iii), de ladite directive, comprend certaines parties du territoire UE de la Bulgarie et de la Roumanie.

(2) La liste initiale des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique de la mer Noire, au sens de la directive 92/43/CEE, a été arrêtée par la décision 2009/92/CE de la Commission ([2]). Cette liste a été actualisée en dernier lieu par la décision d'exécution (UE) 2023/242 de la Commission ([3]).

(3) Les sites inscrits sur la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique de la mer Noire font partie du réseau Natura 2000, qui constitue un élément essentiel des mesures visant à protéger la biodiversité dans l'Union. Pour permettre de faire avancer la mise en place effective du réseau Natura 2000 et dans le cadre d'une adaptation dynamique de ce réseau, les listes des sites d'importance communautaire font l'objet d'une révision régulière.

(4) Entre le 18 juillet 2022 et le 6 février 2023, des États membres ont proposé d'ajouter à la liste d'autres sites d'importance communautaire pour la région biogéographique de la mer Noire au sens de l'article 1er de la directive 92/43/CEE. Des États membres ont également proposé d'apporter des modifications aux informations relatives aux sites figurant sur la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique de la mer Noire.

(5) Sur la base du projet de liste établi par la Commission en accord avec chacun des États membres concernés, lequel fait apparaître, en outre, les sites abritant des types d'habitats naturels prioritaires ou des espèces prioritaires, il y a lieu d'arrêter une liste actualisée des sites sélectionnés comme sites d'importance communautaire pour la région biogéographique de la mer Noire. L'article 4, paragraphe 4, et l'article 6 de la directive 92/43/CEE s'appliquent aux sites nouvellement inclus.

(6) Les connaissances relatives à la présence et à la répartition des types d'habitats naturels et des espèces évoluent en permanence du fait de la surveillance réalisée conformément à l'article 11 de la directive 92/43/CEE. Aussi l'évaluation et la sélection des sites au niveau de l'Union ont-elles été effectuées à l'aide des meilleures informations alors disponibles.

(7) S'agissant de la région biogéographique de la mer Noire, certains États membres n'ont pas proposé suffisamment de sites pour satisfaire aux exigences de la directive 92/43/CEE en ce qui concerne certains types d'habitats et certaines espèces. En outre, les connaissances relatives à la présence et à la répartition de certains des types d'habitats naturels visés à l'annexe I et de certaines espèces visées à l'annexe II de la directive 92/43/CEE restent lacunaires. Le réseau Natura 2000 ne peut donc être considéré comme complet pour ces types d'habitats et ces espèces.

([1]) JO L 206 du 22.7.1992, p. 7.
([2]) Décision 2009/92/CE de la Commission du 12 décembre 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, la liste initiale des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique de la mer Noire (JO L 43 du 13.2.2009, p. 59).
([3]) Décision d'exécution (UE) 2023/242 de la Commission du 26 janvier 2023 arrêtant la septième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique de la mer Noire (JO L 36 du 7.2.2023, p. 299).

(8) Par souci de clarté et de transparence, il convient d'abroger la décision d'exécution (UE) 2023/242.

(9) Les mesures prévues à la présente décision sont conformes à l'avis du comité «Habitats»,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La huitième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique de la mer Noire, telle qu'établie à l'annexe, est adoptée.

Article 2

La décision d'exécution (UE) 2023/242 est abrogée.

Article 3

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 2 février 2024.

Par la Commission
Virginijus SINKEVIČIUS
Membre de la Commission

ANNEXE

Partie 1

Huitième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique de la mer Noire

Chaque site d'importance communautaire (SIC) est identifié par les informations fournies dans le formulaire Natura 2000, y compris la carte correspondante. Ces informations ont été transmises par les autorités nationales compétentes conformément à l'article 4, paragraphe 1, deuxième alinéa, de la directive 92/43/CEE.

Le tableau ci-dessous contient les informations suivantes:

A: code du SIC composé de neuf caractères dont les deux premiers correspondent au code ISO de l'État membre;

B: dénomination du SIC;

C: * = présence sur le SIC d'au moins un type d'habitat naturel et/ou une espèce prioritaire au sens de l'article 1er de la directive 92/43/CEE;

D: superficie du SIC en hectares ou longueur du SIC en kilomètres;

E: coordonnées géographiques du SIC (latitude et longitude) en degrés décimaux.

Toutes les informations figurant sur la liste de l'Union ci-après sont fondées sur les données proposées, transmises et validées par la Bulgarie et la Roumanie.

A	B	C	D		E	
Code du SIC	Dénomination du SIC	*	Superficie du SIC (ha)	Longueur du SIC (km)	Coordonnées géographiques du SIC	
					Longitude	Latitude

Partie 2

Code du SIC	Dénomination du SIC	Article 1er	Superficie du SIC (ha)	Longueur du SIC (km)	Longitude	Latitude
BG0000100	Plazh Shkorpilovtsi	*	6 456,997	0	27,8665	42,9375
BG0000102	Dolinata na reka Batova	*	18 459,2342	0	27,9261	43,3764
BG0000103	Galata	*	3 853,57	0	27,9121	43,0828
BG0000116	Kamchia	*	12 919,9374	0	27,7536	43,0217
BG0000118	Zlatni pyasatsi	*	1 373,4385	0	28,0364	43,3044
BG0000119	Trite bratya	*	1 019,734	0	27,2883	42,7117

Code du SIC	Dénomination du SIC	Article 1er	Superficie du SIC (ha)	Longueur du SIC (km)	Longitude	Latitude
BG0000130	Kraymorska Dobrudzha	*	6 657,7029	0	28,2845	43,6587
BG0000132	Pobitite kamani	*	231,1698	0	27,6971	43,2506
BG0000133	Kamchiyska i Emenska planina	*	63 678,46	0	27,5081	42,9231
BG0000141	Reka Kamchia	*	159,3633	0	27,482	43,039
BG0000143	Karaagach	*	68,8319	0	27,7725	42,2233
BG0000146	Plazh Gradina - Zlatna ribka	*	1 245,85	0	27,6704	42,4237
BG0000151	Aytoska planina	*	29 385,685	0	27,4414	42,6892
BG0000154	Ezero Durankulak	*	5 050,7949	0	28,5775	43,6828
BG0000198	Sredetska reka		707,2174	0	27,047	42,3156
BG0000208	Bosna	*	16 227,004	0	27,6447	42,1869
BG0000219	Derventski vazvishenia 2	*	54 990,5009	0	27,0536	42,1297
BG0000230	Fakiyska reka	*	4 100,6358	0	27,2388	42,2678
BG0000242	Zaliv Chengene skele	*	190,0154	0	27,5119	42,4292
BG0000270	Atanasovsko ezero	*	7 210,0163	0	27,4547	42,5836
BG0000271	Mandra - Poda	*	6 139,1738	0	27,4042	42,415
BG0000273	Burgasko ezero	*	3 066,8992	0	27,3922	42,4975
BG0000573	Kompleks Kaliakra	*	48 336,277	0	28,354	43,3888
BG0000574	Aheloy - Ravda - Nesebar	*	3 926,784	0	27,722	42,6497
BG0000620	Pomorie	*	2 085,152	0	27,6364	42,5989
BG0000621	Ezero Shabla - Ezerets	*	2 623,5917	0	28,5875	43,5753
BG0001001	Ropotamo	*	98 204,7838	0	27,9341	42,3019
BG0001004	Emine - Irakli	*	16 794,59	0	27,8579	42,7244
BG0001007	Strandzha	*	153 529,6143	0	27,7368	42,0695
BG0001500	Aladzha banka		669,64	0	28,0567	43,2781
BG0001501	Emona		55 345,28	0	28,1554	42,8522
BG0001502	Otmanli		8,83	0	27,5287	42,4418

Code du SIC	Dénomination du SIC	Article 1er	Superficie du SIC (ha)	Longueur du SIC (km)	Longitude	Latitude
ROSAC0073	Dunele marine de la Agigea	*	11,8		28,642683	44,088406
ROSAC0094	Izvoarele sulfuroase submarine de la Mangalia		5 784,9		28,702811	43,814342
ROSAC0157	Pădurea Hagieni - Cotul Văii	*	3 680,1		28,427772	43,742622
ROSAC0197	Plaja submersă Eforie Nord - Eforie Sud		5 716,7		28,736339	44,042339
ROSAC0269	Vama Veche - 2 Mai		12 311		28,701978	43,7564
ROSAC0273	Zona marină de la Capul Tuzla		4 946,8		28,739289	43,989125
ROSCI0065	Delta Dunării	*	453 645,5		29,198361	45,052417
ROSCI0066	Delta Dunării - zona marină		336 200,2		29,394461	44,717314
ROSCI0114	Mlaștina Hergheliei - Obanul Mare și Peștera Movilei	*	231,7		28,583339	43,83785
ROSCI0281	Cap Aurora		13 592,2		28,710383	43,863744
ROSCI0293	Costinesti - 23 August		4 883,6		28,725022	43,925283
ROSCI0311	Canionul Viteaz		35 376,7		30,337625	43,946631
ROSCI0413	Lobul sudic al Câmpului de Phyllophora al lui Zernov		186 815,3		30,178833	44,842194